



Devis dentiste pour prothese

Par **olivier**, le **07/05/2008** à **11:51**

J'E SUIS ALL2E CHEZ LE DENTISTE LUNDI 5 MAI POUR FAIRE UN APPAREIL MOBILE DENTAIRE? la dentiste m'a fait lire rapidement son devis sans me le fournir. Existet-il un délai de retractation sur ce devis (je n'ai pas entamé de travaux) de plus je ne pense pas l'avoir du tout signé. mais j'ai un doute

J'ai téléphoné pour annuler les 6 rendez-vous que la dentiste avait déjà noté.

l'appareil coute 1220 euros, je suis retraitée et les remboursements ne sont pas à la hauteur des frais engagés

merci de me répondre

cordialement

Madame Olivier